



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

DÉCISION

N° DEC_A_2023_106

<u>Service :</u> Administration générale	<u>Objet :</u> Cotisation à divers organismes pour 2023
--	---

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 adoptée en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'un certain nombre de compétences à Monsieur le Président,

Notamment d'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations et organismes ayant un lien avec les compétences de la Communauté d'agglomération, lorsque celle-ci n'amène aucun changement par rapport à l'adhésion initiale,

CONSIDÉRANT le souhait des services de renouveler pour 2023, l'adhésion à plusieurs organismes qui leur apportent un soutien dans le cadre de leurs missions depuis plusieurs années.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De verser une cotisation à 27 organismes ou associations listés dans le tableau en annexe pour un montant total de 743 839,37 €.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté
Décision n°DEC_A_2023_106

d'Agglomération du Puy-en-Velay et le comptable
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution
de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié en date de la présente
ID : 043-200073419-20230412-DEC_A_2023_106-AU

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 12 avril
2023

Le Président de la Communauté
d'agglomération du Puy-en-Velay,
Signé par : Michel
JOUBERT
Date : 13/04/2023
Qualité :
PRESIDENT

COTISATIONS A DIVERS ORGANISMES 2023		
ORGANISMES	VOTÉ EN 2022	MONTANT ADHESIONS 2023
TRANSVERSAUX		
A.D.C.F.	8 990,20 €	9 000,00 €
ATMO Auvergne Rhône Alpes	10 000,00 €	10 000,00 €
Association des Maires de France	4 156,69 €	4 136,38 €
Association Nationale des Élus de la Montagne-ANEM	1 339,06 €	1 352,45 €
EPAGE Loire Lignon	140 646,56 €	140 167,71 €
Syndicat Mixte d'aménagement de l'Allier	4 314,60 €	4 030,59 €
Établissement Public Loire (EPL)	2 178,00 €	2 200,00 €
Association des Rivières Rhône Alpes – ARA2	350,00 €	350,00 €
CEPRI	1 000,00 €	1 000,00 €
Syndicat Mixte du Pays du Velay	43 011,75 €	45 000,00 €
Institut des Risques Majeurs (IRMa)	500,00 €	500,00 €
AMORCE (Association Nationale gestion des déchets, de l'Énergie et des réseaux de chaleur)	1 223,00 €	1 839,00 €
SPA	104 663,24 €	104 663,24 €
TOTAL TRANSVERSAUX	322 373 €	324 239,37 €
ECONOMIE		
Auvergne Rhône Alpes entreprises ARAE	500,00 €	500,00 €
Syndicat Mixte de l'Aérodrome Le Puy Loudes	117 333,33 €	140 240,00 €
Office de commerce et de l'Artisanat	220,00 €	220,00 €
CAP Rural	1 000,00 €	1 000,00 €
Initiative création	10,00 €	10,00 €
Brasserie du Digital	1 800,00 €	1 800,00 €
TOTAL ECONOMIE	119 063,33 €	143 770,00 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 043-200073419-20230412-DEC_A_2023_106-AU

ORGANISMES	VOTÉ EN 2022	MONTANT ADHESIONS 2023
TOURISME		
Les plus beaux détours de France	3 700,00 €	3 700,00 €
Association autour de Saint-Michel d'Aiguilhe	200,00 €	200,00 €
Le Grand Trail de Saint-Jacques	50,00 €	50,00 €
FFC VTT	900,00 €	900,00 €
Syndicat ferroviaire Livradois Forez	69 677,28 €	70 000,00 €
PARC LIVRADOIS FOREZ	6 928,75 €	9 480,00 €
SYNDICAT MIXTE DU PROJET DE LA CHAISE DIEU	190 000,00 €	190 000,00 €
Association Marque Auvergne	1 500,00 €	1 500,00 €
TOTAL TOURISME	272 956,03 €	275 830,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	714 392,46 €	743 839,37 €